

Genève, le 23 juin 2020

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de la Cour des comptes (deux pages)

Publication d'un nouveau rapport

ÉVALUATION DU DISPOSITIF ESPACE ENTREPRISE

L'Espace entreprise, créé à Genève en 2011, offre un « lieu de stage » aux apprenti-e-s de commerce ayant choisi la filière plein temps (en école) plutôt que duale (en entreprise). Il accueille chaque année quelque 2'500 élèves qu'il a pour vocation de former à la pratique professionnelle dans des conditions les plus proches possibles de celles du monde du travail. L'évaluation menée par la Cour des comptes répond à une demande du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Elle confirme que le dispositif est nécessaire au regard du déficit de places d'apprentissage et qu'il se distingue utilement de la formation duale par rapport à certaines branches d'activité enseignées (marketing, communication, relations publiques). Toutefois, l'Espace entreprise est peu connu et peu valorisé par les employeurs. Ainsi, quand bien même la filière plein temps est considérée comme plus prestigieuse que la filière duale par les élèves et leurs parents, elle présente néanmoins de moins bons résultats en termes d'insertion professionnelle à l'issue de la formation. La Cour a donc émis 13 recommandations qui visent à faire évoluer la formation des apprenti-e-s employé-e-s de commerce vers une meilleure pertinence et adéquation avec les besoins et réalités du marché. Le rapport est disponible sur <http://www.cdc-ge.ch/>.

L'existence de l'Espace entreprise est liée au déficit d'offre de places d'apprentissage en entreprise dont souffre Genève. En effet, avec l'adoption, en 2002, de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), le diplôme délivré par l'École de commerce a été remplacé par un certificat fédéral de capacité (CFC) qui exige l'acquisition d'une pratique professionnelle. Confronté au manque de places d'apprentissage (formation duale), l'État a décidé de créer le dispositif Espace entreprise afin d'offrir un lieu de stage aux apprentis formés en école (formation plein temps). Ce dernier accueille chaque année quelque 2'500 élèves et emploie un peu moins de 50 enseignant-e-s (équivalents temps plein).

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a demandé à la Cour des comptes de procéder à une évaluation des activités et résultats de l'Espace entreprise après huit ans de fonctionnement.

La Cour constate que l'Espace entreprise fonctionne globalement bien, mais que sa place au sein de la formation professionnelle commerciale initiale n'est pas encore pleinement reconnue. Ces difficultés sont liées aux constats suivants :

- **Une formation choisie par défaut**

La majorité des élèves fréquentant la voie plein temps n'a pas choisi de faire un apprentissage d'employé de commerce. Pour certains, il s'agit d'une alternative moins exigeante que le collège pour accéder aux études supérieures, alors que pour d'autres, cette formation est un moyen de prolonger le « confort » de

l'école, de mûrir un projet professionnel ou tout simplement une alternative au manque de places d'apprentissage en entreprise. La filière plein temps est en outre considérée comme plus prestigieuse que la filière duale par les élèves et leurs parents.

- **Un manque de reconnaissance et de valorisation par les employeurs**

La formation plein temps est perçue par les employeurs comme trop généraliste par rapport à la formation duale qui offre une spécialisation dans de nombreux domaines grâce aux cours interentreprises. La durée des stages offerts par l'Espace entreprise est aussi jugée trop courte. En effet, la durée totale des stages est de cinq mois et demi sur l'ensemble des trois années de la formation plein temps, alors qu'elle est de 24 mois dans la formation duale. Ces faiblesses fragilisent l'insertion professionnelle initiale des jeunes passés par la voie plein temps.

- **Un manque de soutien dans la recherche de mandats et de stages externes**

L'Espace entreprise offre des stages dans le cadre de projets concrets qu'il réalise pour son propre compte, pour celui du DIP, d'autres départements du canton ou des associations et fondations reconnues d'utilité publique qui le mandatent. Les stages et mandats externes sont ceux qui reproduisent le mieux les conditions réelles du monde du travail. Peu soutenus par le DIP, ils demeurent toutefois en nombre limité et reposent principalement sur le travail de prospection de la direction de l'Espace entreprise.

Les 13 recommandations émises par la Cour visent à améliorer la cohérence d'ensemble de la formation professionnelle commerciale initiale et à rompre la logique de concurrence prévalant entre la formation duale et la formation plein temps. Toutes deux offrent des opportunités différentes qui devraient être mieux expliquées aux jeunes lors de leur orientation scolaire et mieux valorisées auprès des employeurs. L'objectif final est de favoriser l'insertion professionnelle des apprentis-e-s employé-e-s de commerce.

Le DIP a accepté 11 des 13 recommandations, refusant deux recommandations (n° 1 et n° 11) axées sur la reconnaissance et la valorisation de l'Espace entreprise. Dès lors que le canton a fait le choix politique de maintenir la formation professionnelle plein temps, la Cour regrette que l'Espace entreprise n'ait pas tout le soutien nécessaire du DIP pour offrir aux élèves les conditions d'une insertion professionnelle réussie.

Contact pour toute information complémentaire :

Madame Isabelle Terrier, magistrate à la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 92, courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch